

MÉMOIRE D'ENTENTE

I. Les douze stations de radar dont le Canada continue d'assurer le fonctionnement jusqu'au 31 juillet 1971 sont celles qui se trouvent à:

- A. Baldy Hughes (Colombie-Britannique)
- B. Kamloops (Colombie-Britannique)
- C. Beaverlodge (Alberta)
- D. Beauséjour (Manitoba)
- E. Armstrong (Ontario)
- F. Lowther (Ontario)
- G. Ramore (Ontario)
- H. Sioux Lookout (Ontario)
- I. Barrington (Nouvelle-Écosse)
- J. Moisie (Québec)
- K. Sydney (Nouvelle-Écosse)
- L. Gander (Terre-Neuve)

II. En vertu des dispositions du présent Mémoire d'entente

- A. Les États-Unis fourniront au Canada 66 avions F-101 B/F, avec les modifications du programme d'intercepteurs améliorés et les modifications de pilotage automatique MB-5, ainsi que le matériel d'appui s'y rattachant.
- B. Le Canada fournira aux États-Unis les 58 avions CF-101 qui restent des 66 avions de ce genre procurés au Canada par les États-Unis en vertu de l'Accord du 12 juin 1961.
- C. Les arrangements détaillés de l'échange, y compris la répartition de ses frais, seront fixés par les autorités compétentes de la United States Air Force et des Forces armées canadiennes.

III. Sauf dispositions contraires des présentes, toutes les stations de radar du réseau Pinetree continueront d'être exploitées conformément aux dispositions des Échanges de Notes en date du 1^{er} août 1951 et du 15 juin 1955.